



# Elaboration et mise en place d'un Agenda 21 local par les communes et CPAS bruxellois

## Dossier de candidature 2016

**Commune / CPAS introduisant la candidature :**

**CPAS d'Auderghem**



**A renvoyer pour le 9 mai 2016 au plus tard**

par Email, à l'attention de Pascale Alaïme

[palaime@environnement.irisnet.be](mailto:palaime@environnement.irisnet.be)

**Bruxelles-Environnement - IBGE**

**Département Consommation durable et éco-comportements**

Avenue du Port 86c / 3000

1000 Bruxelles



## FORMULAIRE DE CANDIDATURE Agenda 21 local

### 1. Information générale

<b>1.1 Désignation du Pouvoir local introduisant la candidature</b>	
Commune / CPAS de :	Centre Public d'Action Sociale d'Auderghem
Adresse postale officielle :	Avenue du Papedelle, 87 1160 Auderghem
Adresse de contact (si différente) : /	
<b>1.2 Membre du Conseil du CPAS responsable de la candidature</b>	
Nom et prénom : Véronique ARTUS	
Titre et compétence : Présidente du CPAS d'Auderghem	
Téléphone : 02/679.94.52	Fax : 02/679.94.62
GSM : 0474/906.926	E-mail : <a href="mailto:presidence@cpas-auderghem.irisnet.be">presidence@cpas-auderghem.irisnet.be</a>
<b>1.3 Personne de contact dans l'administration chargée de la coordination</b>	
Nom et prénom : Frédérique VAN DER PERRE	
Fonction et Service : Communication interne	
Téléphone : 02/679.94.17	Fax : 02/679.94.62
GSM : 0476/56.12.80	E-mail : <a href="mailto:fvanderperre@cpas-auderghem.irisnet.be">fvanderperre@cpas-auderghem.irisnet.be</a>
<b>1.4 Contact dans l'administration en charge des aspects financiers du subside (service comptabilité, Finances, Receveur, ...)</b>	
Nom et prénom : Patrick SOYEURT	
Fonction et Service : Responsable Service Finances	
Téléphone : 02/679.94.27	Fax : 02/679.94.62
GSM :	E-mail : <a href="mailto:psoyeurt@cpas-auderghem.irisnet.be">psoyeurt@cpas-auderghem.irisnet.be</a>
Compte bancaire IBAN de l'administration : BE57 0910 0087 3635	

### 2. Cellule transversale de pilotage

<b>2.1 Membres du Conseil du CPAS participants à la cellule transversale de pilotage (autre que le responsable de la candidature)</b>	
<b>Nom et prénom :</b> Robert JAUMOT	
<b>Fonction et Service :</b> Conseiller de l'Action Sociale et membre du Bureau Permanent	
<b>Téléphone :</b>	<b>Fax :</b> .....
<b>GSM :</b> .....	<b>E-mail :</b>
<b>Nom et prénom :</b> Michel SERVAIS	
<b>Fonction et Service :</b> Conseiller de l'Action Sociale et membre du Bureau Permanent	
<b>Téléphone :</b>	<b>Fax :</b> .....
<b>GSM :</b> .....	<b>E-mail :</b>
<b>Nom et prénom :</b> Ingrid VENIER	
<b>Fonction et Service :</b> Conseiller de l'Action Sociale et membre du Bureau Permanent	
<b>Téléphone :</b>	<b>Fax :</b> .....
<b>GSM :</b> .....	<b>E-mail :</b>



## 2.2. Membres de l'administration participants à la cellule transversale de pilotage (autre que la personne de contact chargée de la coordination)

Nom et prénom : Anick MAHIEU

Titre et compétence : Secrétaire

Téléphone : 02/679.94.25

Fax : 02/679.94.61

GSM : 0472/101.078

E-mail : [amahieu@cpas-auderghem.irisnet.be](mailto:amahieu@cpas-auderghem.irisnet.be)

Nom et prénom : David STRAATMAN

Titre et compétence : Juriste

Téléphone : 02/679.94.37

Fax : 02/679.94.61

GSM :

E-mail : [dstraatman@cpas-auderghem.irisnet.be](mailto:dstraatman@cpas-auderghem.irisnet.be)

Nom et prénom : Monique WINANTS

Titre et compétence : Directrice de la Résidence Reine Fabiola

Téléphone : 02/675.40.76

Fax : 02/660 78 06

GSM : 0475/83.42.61

E-mail : [MWinants@rrf-auderghem.irisnet.be](mailto:MWinants@rrf-auderghem.irisnet.be)

Nom et prénom : Annick GIELEN

Fonction et Service : Responsable Ressources Humaines

Téléphone : 02/679.94.39

Fax : 02/679.94.61

GSM :

E-mail : [agielen@cpas-auderghem.irisnet.be](mailto:agielen@cpas-auderghem.irisnet.be)

Nom et prénom : Christophe DEMOL

Fonction et Service : Responsable du Département des Affaires Sociales

Téléphone : 02/679.94.71

Fax : 02/679.94.61

GSM :

E-mail : [cdemol@cpas-auderghem.irisnet.be](mailto:cdemol@cpas-auderghem.irisnet.be)

Nom et prénom : Meriam IABKRIMAN

Fonction et Service : Responsable Service Nursing, Résidence Reine Fabiola

Téléphone : 02/675.40.76

Fax : 02/660.78.06

GSM :

E-mail : [miabkriman@rrf-auderghem.irisnet.be](mailto:miabkriman@rrf-auderghem.irisnet.be)

Nom et prénom : Igor ROUSSEAU

Fonction et Service : Coordinateur paramédical, Résidence Reine Fabiola

Téléphone : 02/675.40.76

Fax : 02/660.78.06

GSM :

E-mail : [irousseau@rrf-auderghem.irisnet.be](mailto:irousseau@rrf-auderghem.irisnet.be)

Nom et prénom : Patricia DEBONDT

Fonction et Service : Responsable Service Lingerie Résidence Reine Fabiola

Téléphone : 02/675.40.76

Fax : 02/660.78.06

GSM :

E-mail : [pdebondt@rrf-auderghem.irisnet.be](mailto:pdebondt@rrf-auderghem.irisnet.be)

Nom et prénom : Leila CHENNOUF

Fonction et Service : Responsable de Service Interne de Prévention et de Protection

Téléphone : 02/679.94.81

Fax : 02/679.94.67

GSM :

E-mail : [lchennouf@cpas-auderghem.irisnet.be](mailto:lchennouf@cpas-auderghem.irisnet.be)

**2.3. Membres éventuels de la cellule transversale de pilotage extérieurs à l'administration**

Nom et prénom : Christophe MAGDALIJNS  
Fonction : Bourgmestre f.f.  
Institution : Commune d'Auderghem  
Téléphone : 02/676.48.72  
E-mail : [cmagdalijs@auderghem.irisnet.be](mailto:cmagdalijs@auderghem.irisnet.be)

Nom et prénom : Alain LEFEBVRE  
Fonction : Echevin de l'Urbanisme, de l'Environnement, des Sports et du Développement Durable  
Institution : Commune d'Auderghem  
Téléphone : 02/676.48.85  
E-mail : [alefevre@auderghem.irisnet.be](mailto:alefevre@auderghem.irisnet.be)

Nom et prénom : Marine KUYPERS  
Fonction : Eco-conseillère – Service Environnement  
Institution : Commune d'Auderghem  
Téléphone : 02/676.48.51  
E-mail : [mkuypers@auderghem.irisnet.be](mailto:mkuypers@auderghem.irisnet.be)

Nom et prénom: Roxanne WYFFELS  
Fonction : Eco-conseillère – Service Environnement  
Institution : Commune d'Auderghem  
Téléphone : 02/676.48.51  
E-mail : [rwyffels@auderghem.irisnet.be](mailto:rwyffels@auderghem.irisnet.be)

Nom et prénom : Cédric SCHLUEPPMANN  
Fonction et Service : Responsable Service Espace Public  
Institution : Commune d'Auderghem  
Téléphone : 02/676.49.70  
E-mail : [cschluippmann@auderghem.irisnet.be](mailto:cschluippmann@auderghem.irisnet.be)



### **3. Les bases de la candidature**

#### **3.1 Les acquis**

Créé lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, l'Agenda 21 met sur les rails le concept du développement durable, qui recouvre trois piliers : l'économie, le social, et la préservation de l'environnement. La croissance économique fulgurante du 20<sup>e</sup> siècle met en danger la subsistance des générations futures. La gestion des ressources de la Terre doit s'inscrire dans le long terme. Le concept a, depuis, fait son chemin en Belgique et à Auderghem.

La commune d'Auderghem avait introduit une candidature en 2009 auprès de l'IBGE pour réaliser son agenda 21 local. La candidature n'avait toutefois pas été retenue, vu le grand nombre de communes en compétition. C'est avec une grande satisfaction que la commune d'Auderghem se voit attribuer le projet Agenda 21 pour les années 2015-2017.

Afin d'uniformiser la mise en place d'une politique de développement durable sur l'ensemble du territoire communal, le CPAS d'Auderghem souhaite également initier de nouveaux projets personnels durables, renforcer les interactions avec ses partenaires et donc se joindre au projet Agenda 21.

Le Conseil de l'Action Sociale a approuvé, en date du 26 avril 2016, l'organisation des actions de développement durable au sein du CPAS d'Auderghem, en ce compris la Résidence Reine Fabiola.

Nos structures ont déjà mis en place des solutions durables axées sur la qualité de vie, le bien-être des usagers et des travailleurs du centre et l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires du CPAS et des résidents de la Résidence Reine Fabiola.

#### **3.1.1 Politique générale 2016**

La note de politique générale 2016 du CPAS regroupe les différentes orientations et nouvelles initiatives dans les domaines tels que le revenu, le travail, l'instruction, la santé, le logement et la participation sociale.

Les objectifs de la note politique 2016 du CPAS sont de :

- maintenir le nombre de personnes engagées sous art 60 ;
- continuer à offrir des services à domicile pour les personnes âgées ;
- développer la halte-garderie pour les parents en recherche d'emploi/en formation ;
- soutenir la coordination sociale communale ;
- organiser une soirée solidaire pour offrir un repas de Noël aux plus démunis ;
- développer des synergies avec la commune ;
- créer un mémento au service social pour faciliter le travail des assistants sociaux ;
- créer un monitoring des finances du CPAS ;
- créer un comité de pilotage d'évaluation et de diminution de la charge psychosociale ;
- créer une animation de prévention à la cellule de médiation de dettes ;
- ouvrir une droguerie sociale, en partenariat avec la Croix-Rouge de Belgique ;
- développer le partenariat avec les entreprises privées pour bénéficier des excédents de nourriture
- créer un centre de jour à la Résidence Reine Fabiola, en partenariat avec la Commune d'Auderghem ;
- acquérir du matériel ergonomique, de l'équipement individuel et des outils permettant d'améliorer la communication à la Résidence Reine Fabiola ;
- créer des activités intergénérationnelles ;
- dynamiser les activités pour personnes âgées par l'intervention du Service d'Aide à Domicile
- créer des ateliers « logement » et « énergie » ;
- former le service accueil à la gestion des actes violents venant des usagers ;
- gérer les dossiers du personnel électroniquement.



### **3.1.2. L'aide énergétique**

La cellule Energie accompagne les personnes en défaut de paiement des factures d'énergie et elle permet d'éviter des coupures d'électricité/gaz au travers de la prévention et de la sensibilisation.

Pour ce faire, une guidance sociale et budgétaire est effectuée en entretien individuel sur rendez-vous.

D'autre part, des séances d'information sont ouvertes à tous les Auderghemois aidés par le Centre. Ils y apprennent les gestes d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE). Des bons plans tant sur le plan écologique qu'au niveau du portefeuille sont proposés aux participants lors d'animations dynamiques et d'échanges avec le public.

Le CPAS offre également un pack écologique qui contient notamment un pommeau de douche écologique, un réflecteur, un joint de calfeutrage, une multiprise, un minuteur pour arrêter la chaudière, un purgeur de radiateurs : des objets simples et nécessaires, pour limiter sa consommation d'énergie.

### **3.1.3. L'alimentation**

Il existe différents axes pour promouvoir l'alimentation durable.

#### a) Restaurant social "Les Paradisiens"

Le CPAS organise un restaurant social qui offre la possibilité pour les Auderghemois les plus valides, de venir y manger, afin de partager un repas dans la convivialité.

Les repas sont composés d'un potage, d'un plat chaud et d'un dessert et sont servis au Centre Paradisiens, sis chaussée de Wavre 1336 à 1160 Auderghem.

Ainsi les résidents de la commune peuvent bénéficier de repas qualitatifs à tarif réduit. Le fournisseur de repas est tenu de veiller à la qualité des ingrédients utilisés. Celle-ci est évaluée en fonction de critères portant sur le développement durables (e.a. origine biologique et du commerce équitable), imposés par le cahier des charges.

#### b) Centre de distribution de vivres de Notre-Dame du Blankedelle

Le centre de distribution de vivres de Notre-Dame du Blankedelle est un lieu de partage venant en aide aux personnes envoyées par les CPAS et les Centres d'Entraide d'Auderghem et de Watermael-Boitsfort.

Il distribue des colis contenant des aliments de base offerts par la Banque Alimentaire, par des commerçants et des grandes surfaces. Il peut également compter sur la générosité de personnes qui alimentent un fond destiné à financer des achats complémentaires indispensables.

Le CPAS intervient financièrement dans le coût des colis alimentaires distribués à ses usagers.

#### c) Distribution de colis alimentaire au CPAS

Avec la collaboration du fonds d'aide aux plus démunis (FEAD), le CPAS distribue des colis alimentaires pour les bénéficiaires du CPAS.

#### d) Le potager de la Résidence Reine Fabiola

Comme la Résidence dispose d'un espace étendu et que la plupart des résidents possédaient un jardin ou un potager, soit pour le plaisir, soit pour se nourrir, un petit potager suspendu a vu le jour à la Résidence Reine Fabiola.

Depuis deux ans environ, les résidents sont invités à participer à l'entretien et au développement du potager. Cela leur permet de se consacrer à un hobby récréatif - le jardinage - tout en s'aérant et en créant des liens sociaux.



#### e) La cuisine de la Résidence Reine Fabiola

La résidence Reine Fabiola fait appel aux services d'un prestataire externe de restauration collective pour offrir une alimentation équilibrée aux résidents. Le prestataire actuel, la société Sodexo, formalise ses engagements dans le cadre de son plan de développement durable au travers de son « Better Tomorrow Plan ».

L'objectif est de fédérer les actions et les initiatives déployées en matière de développement durable par les diverses filiales de Sodexo avec les priorités telles que : l'intégrité des affaires, les Droits de l'homme, l'hygiène et la sécurité, la préservation de l'environnement, le dialogue et les actions partagées avec les parties prenantes: clients, consommateurs, collaborateurs, fournisseurs et institutions.

Les cahiers de charges établis lors de l'organisation des marchés publics relatifs à ces prestations intègrent des exigences et perspectives de développement durable telles que :

- le respect des habitudes alimentaires des convictions philosophiques et des coutumes de la région d'origine des résidents ;
- la validation des menus par un diététicien en vue de garantir une alimentation saine et équilibrée, selon les besoins de différentes catégories de bénéficiaires
- l'encouragement de la filière courte d'approvisionnement
- l'origine biologique des ingrédients
- le bien-être animalier
- l'absence d'antibiotique et de substances à action hormonale
- le respect de la filière MSC

Le CPAS a, en outre, conclu une convention de partenariat avec l'Ecole Schaller, sise avenue Charles Schaller, 87 à 1160 Auderghem, portant sur la participation des élèves de l'école au service des repas aux résidents.

#### f) L'épicerie sociale

L'épicerie sociale est un projet d'aide alimentaire qui permettra aux personnes en difficulté économique de faire leurs courses à un coût réduit (50% du coût réel est pris en charge par l'Action Sociale Communale ou le CPAS).

Plus qu'une simple épicerie, il s'agira aussi d'un lieu convivial de rencontres et d'échanges. L'épicerie sociale sera liée à la droguerie sociale de la Croix-Rouge, qui est également un lieu d'animation et de conseils ouvert au public accueilli.

### **3.1.4. Socio-culturel**

#### a) Rencontre intergénérationnelle à la Résidence Reine Fabiola : les enfants de la crèche et les résidents

Pour rompre l'isolement social des personnes âgées de la Résidence et sensibiliser les enfants à la continuité de la vie, une rencontre intergénérationnelle existe depuis 2016.

#### b) La cellule socio-culturelle du CPAS

Le CPAS dispose d'une cellule socio-culturelle. Cette cellule défend le droit à la culture pour les plus démunis. A travers la culture, les bénéficiaires peuvent s'intégrer dans la société, s'instruire gratuitement ou à prix réduits et rompre leur isolement.

L'Article 27, une asbl bruxelloise et partenaire du CPAS, propose des actions visant à sensibiliser et faciliter l'accès à la participation culturelle pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile. Les services offerts dans ce cadre seront étendus aux résidents de la Résidence Reine Fabiola.





c) Les activités des personnes âgées : le service d'aide à domicile et le service de l'Action Sociale d'Auderghem

Afin de rompre la solitude des personnes âgées, les services du CPAS et de la Commune organisent des activités autour de thèmes tels que la peinture, les jeux de cartes, le café souvenir, ...

Des activités à thème (Saint-Nicolas, Bingo, Carnaval...) sont organisées à la maison de la Prévention et des Solidarités, dans la salle "Les Paradisiens".

### **3.1.5 Ecologie et biodiversité**

a) Inclusion de critères liés à l'écologie dans les marchés publics du CPAS

Lors de l'organisation des marchés publics du CPAS et lors de l'adhésion du CPAS à des marchés organisés par d'autres pouvoirs adjudicataires, le CPAS veille à l'obligation faite aux attributaires de préserver l'environnement d'une manière durable.

Ainsi le CPAS favorise l'usage de papier recyclé, aussi bien dans le cadre du marché relatif au papier d'impression que celui régissant l'achat de papiers à usage hygiénique.

Le marché relatif au matériel de bureau, gracieusement organisé par l'IBGE, auquel le CPAS a pu s'adjoindre, lui permet d'accéder à des fournitures produites avec des matériaux et par des procédés écologiques.

D'autres marchés incluaient ainsi des critères liés à l'écologie, dont p. ex. les marchés relatifs à la restauration (vois plus haut), aux produits de nettoyage (exigence d'ecolabel), aux fournitures de bois (production durable), sacs poubelles (biodégradables), ...

b) Toiture végétalisée et cogénération d'énergie

Le CPAS bénéficie d'une toiture végétale sur la plateforme couvrant son parking et a, lors de la rénovation de sa maison de repos, mise en place un système de cogénération d'énergie.

c) Partenariat avec la Croix-Rouge de Belgique: droguerie sociale et écologique à Auderghem (DSE)

La "Droguerie Sociale et Ecologique" (DSE) de la Croix-Rouge a pour mission de proposer, à des publics fragilisés et/ou précarisés, des outils leur permettant de développer leur autonomie, leur bien-être et leur santé ainsi que d'améliorer leur confiance en eux, dans un climat respectant leur dignité et favorisant leur implication dans le développement durable.

La DSE a pour objectif de mettre à disposition des produits d'hygiène domestique peu coûteux et respectueux de l'environnement notamment par le biais d'ateliers de fabrication de produits non polluants.

Ces ateliers, qui permettent d'offrir un levier par rapport au pouvoir d'achat, sont ouverts au grand public. Le but poursuivi est aussi d'encourager les échanges intersociaux, interculturels et intergénérationnels. De plus, la méthodologie communiquée est facilement reproductible par les particuliers à leur domicile.

### **3.1.6 Commerce équitable**

Le CPAS d'Auderghem a exprimé la volonté de renforcer le caractère durable de ses achats publics en insérant des critères environnementaux, sociaux et éthiques dans les marchés publics.

### **3.1.7 Socio-économique**

Le CPAS d'Auderghem met en avant les liens sociaux à travers des activités afin de lutter contre l'isolement et la précarité des Auderghemois. Des synergies existent avec des associations, asbl et l'administration communale.





#### a) Maison de la Prévention et des Solidarités

Différents services communaux et du CPAS ont été regroupés en un lieu aux fins d'offrir au public une approche globale. Ces services sont notamment :

- les Gardiens de la Paix
- l'Espace Prévention et Actions scolaires (EsPAS)
- le Service d'Encadrement des Mesures Judiciaires Alternatives (SEMJA)
- les Educateurs de rue
- l'Ecole des devoirs
- la Buanderie sociale
- le service Primes pour les mesures de protection contre le vol
- la Médiation sociale
- le Service Aides à Domicile

### **3.1.8 Participation**

#### a) Coordination sociale

Le CPAS est acteur et initiateur d'activités et d'événements liés à la coordination sociale générale et des coordinations sociales spécifiques.

Depuis plusieurs années, la coordination sociale de la commune d'Auderghem se concentre particulièrement sur les problématiques suivantes :

- L'accueil des primo-arrivants ;
- Les problématiques liées au logement ;
- Le maintien et renforcement du tissu social sur la Commune ;

A ces trois priorités, le CPAS avait ajouté une thématique relative à la consommation d'énergie et à la problématique du surendettement.

La coordination sociale a également contribué à la mise en place et l'installation d'une Maison de la Prévention et des Solidarités.

#### b) Amélioration de l'accueil des bénéficiaires du CPAS

- Réaménagement de l'accueil
- Modification du système téléphonique du CPAS (VOIP)

#### c) Participation des usagers du CPAS

- Initiation d'un Conseil Consultatif des Usagers Sociaux (CCUS)

#### d) Conseil de l'action sociale et des solidarités :

- Cet organe consultatif a pour but des créer des liens entre les associations à caractère social.

### **3.1.9 Habillement**

#### a) La "Vesti-boutique", ouverte en collaboration avec la Croix-Rouge de Belgique

En septembre 2016, la Vesti-boutique sera un lieu convivial et ouvert à tous, où seront vendus des vêtements de seconde main. Les tarifs y seront accessibles et les personnes qui disposent de ressources limitées pourront y bénéficier de réductions voire de la gratuité (la gratuité sera totale pour les personnes aidées par le CPAS).

Les fonds récoltés grâce à cette activité seront utilisés pour financer des activités de solidarité.

Elle permettra également de disposer d'une réserve de chaussures et de vêtements en cas de sinistre (par ex : incendie, famille à la rue) ou de grands froids (SDF ou familles sans chauffage en hiver).



### 3.1.10 Structures transversales de collaboration au sein du CPAS

Des contacts ont été pris et une future collaboration est prévue avec l'équipe de l'Agenda 21 de la Commune d'Auderghem.

Au vu des activités et collaborations citées ci-dessus, le CPAS démontre sa volonté d'élargir son champ d'action afin de créer des synergies sur le territoire communal d'Auderghem et des communes avoisinantes.

Pour exemple, début 2016, le Service d'Aide à Domicile du CPAS a déménagé à la Maison de la Prévention et des Solidarités. La proximité de ce service avec des services communaux liés au 3<sup>ème</sup> âge permet une collaboration plus efficace.

Des activités avec la Maison de la Prévention et la Résidence Reine Fabiola sont prévues dans le courant 2016.

### La cellule transversale de pilotage Agenda 21

Une cellule transversale de pilotage Agenda 21, composée des membres du Bureau Permanent, de la Présidente et du Secrétaire du CPAS, de la Directrice de la Résidence Reine Fabiola, des responsables des départements et services et d'un coordinateur est actuellement opérationnel pour permettre la bonne marche du projet.

### L'Eco-team

Une distribution de prospectus a annoncé le 21 avril 2016 l'introduction de la candidature du CPAS à l'Agenda 21 et propose aux employés de rejoindre une éco-team. Des graines de tournesols – destinées à être plantées - étaient jointes à prospectus.

21 avril 2016

Le CPAS d'Auderghem rentre sa candidature de participation à l'Agenda 21 !

Nous sommes tous concernés ! Rejoignez notre

**eco-team**

On peut définir 5 objectifs de l'Agenda 21 local et ses domaines d'intervention :

- une **gouvernance moderne et efficace** (domaines d'intervention : outils de suivi et d'évaluation, transparence et accès à l'information, participation et sensibilisation au développement durable, qualité des services et gestion des ressources humaines, finances publiques, marchés publics, partage d'expériences)
- une **gestion responsable des ressources naturelles** (domaines d'intervention : biodiversité et espaces verts, politique de l'eau, politique de l'énergie, réduction et valorisation des déchets, labellisation et maîtrise des impacts)
- un **développement urbain harmonieux** (domaines d'intervention : urbanisme, habitat et logement, mobilité)
- une **cohésion sociale et des solidarités renforcées** (domaines d'intervention : santé, sports et loisirs, intégration sociale et égalité des chances, accès à la culture et au savoir, solidarité internationale, cadre de vie)
- une **politique dynamique de l'emploi et du développement économique** (domaines d'intervention : emploi, développement économique, économie sociale)

Ces graines de Tournesol vous apporteront le soleil ! Plantez-les ...






### Le Comité Directeur

Comme dans beaucoup d'administrations, il y a lieu de lutter contre le cloisonnement des services dans l'administration.

A cette fin, un comité de direction regroupant le Secrétaire et les responsables de départements et services du CPAS, dont la Direction de la Résidence Reine Fabiola et la Présidente, comme invitée, se tient toutes les deux semaines afin d'examiner les points importants pour le Centre.



## La Cellule de communication interne



Le CPAS dispose d'une cellule de communication interne.

Avec l'implication de la Présidente du CPAS, la newsletter « Ensemble ! » paraît tous les trois mois (voir le n° 4/2016 en annexe). Celle-ci est rédigée dans le but d'informer le personnel sur les différents projets sociaux en interne ou en externe du Centre.

Elle permet également d'ouvrir les esprits et crée des synergies avec les autres services et institutions. Les employés du CPAS ont déjà été notamment sensibilisés au projet de l'Agenda 21 de la commune d'Auderghem.

Les employés pourront proposer leurs idées concernant des thématiques sélectionnées et donner leur avis, via une boîte à idées. Un after drink festif s'est déroulé le 21 avril 2016 pour présenter le projet aux employés et solliciter leur participation.

La cellule de communication interne transmet des informations relatives aux activités prévues pour le personnel : repas à thème à la Résidence Reine Fabiola, Vœux académiques, Repas de fin d'année, barbecue à la Résidence. Des informations générales sont également diffusées via des courriels de la Cellule de communication interne.

## Le Conseil des Résidents de la Résidence Reine Fabiola

Il existe un Conseil des Résidents à la Résidence Reine Fabiola. Ce Conseil est constitué d'un Président, de résidents et de membres de leurs familles. Ils se réunissent chaque trimestre (des réunions intermédiaires sont prévues également). Toute question relative au fonctionnement de la maison de repos est débattue : les soins, l'hygiène, les repas, les animations.... C'est un lieu de parole et d'écoute.

Ce Conseil des Résidents permet d'instaurer une dynamique à l'intérieur de l'établissement et s'intègre dans un projet de vie dans un souci de qualité.

La Cellule transversale de pilotage Agenda 21 y exprime ses idées relatives aux différentes actions possibles, afin d'impliquer les résidents dans une démarche de développement durable.

### 3.1.11 Outils et documents

#### Outils et documents internes

- la note de politique Générale 2016
- l'organigramme des services du CPAS
- le plan triennal 2016-2019
- les budgets annuels, et leurs modifications et les rapports explicatifs y afférents
- les comptes annuels et les rapports explicatifs y afférents
- le Memento du CPAS (en cours de développement)
- les rapports annuels relatifs à l'épanouissement Socioculturel et sportif
- les rapports annuels sur l'utilisation du subside Fonds Gaz-Electricité
- les rapports annuels sur la Coordination Sociale
- les rapports ISP
- les plans de gestion des déchets
- les rapports annuels uniques



- les Newsletters "*Ensemble !*"
- le réseau informatique : mise en commun de documentation et de fiches sur le réseau informatique du CPAS

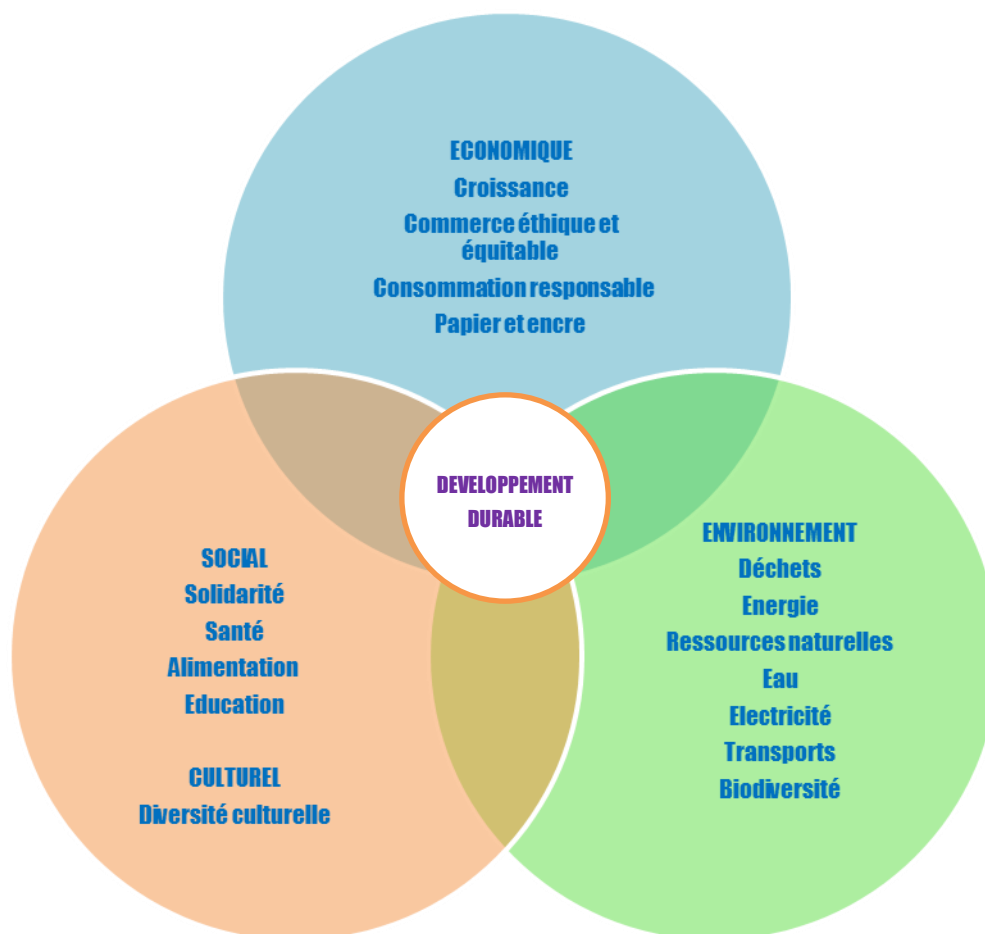
#### Outils et documents externes

- le "Guide des Aînés" (Communal)
- les rapports d'inspection du SPP-IS
- les rapports d'inspection de la Commission Communautaire Commune
- les rapports de Brulabo
- les rapports de l'AFSCA
- les rapports du Conseil de l'Action Sociale et des Solidarités (CASS)
- les rapports annuels d'activité des associations
- les rapports annuels de la coordination locale
- les rapports d'analyse de l'Association de la Ville et des Communes de Bruxelles
- le "Guide des associations d'Auderghem"
- le plan régional de développement (PRD)
- le plan régional de développement durable (PRDD)
- le plan régional d'affectation du sol (PRAS)
- l'Institut Bruxellois de statistiques et d'Analyse (IBSA)
  - o les données statistiques
  - o le Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale
- les documents exprimant les expériences d'autres autorités locales, belges ou étrangères en matière de transversalité et de développement durable



### 3.2 Les objectifs

Le schéma repris ci-dessous reprend les différents objectifs du développement durable ; social, environnement et économique.



Des interdépendances sont prévues entre les trois objectifs à travers les actions à mener.

Les objectifs, en cours de formulation, sont abordés au sein de la Cellule transversale de pilotage Agenda 21 dans un premier temps. Les objectifs opérationnels seront soumis aux résidents, aux usagers et aux employés, par la suite afin de connaître leur avis.

#### 1. ENVIRONNEMENT

##### 1.1. Gestion des déchets

1.1.1. Rédaction d'un nouveau plan pluriannuel de gestion des déchets pour le CPAS et la Résidence Reine Fabiola : le CPAS est tenu de développer un plan pluriannuel de gestion des déchets. Ce plan porte notamment sur les obligations liées au tri sélectif et à l'enlèvement et la destruction de déchets toxiques.

Ainsi le CPAS entend poursuivre son engagement à :

- réduire au maximum les quantités de déchets non valorisables ou incinérés avec comme conséquence une diminution des coûts et des impacts environnementaux,
- considérer les déchets valorisables comme une nouvelle matière première,
- se conformer aux normes environnementales en vigueur

La possibilité d'obtenir une certification des bâtiments du Centre sera étudiée : BREEAM, ISO 9001-14001, Label Entreprise Ecodynamique, EMAS, ...



- 1.1.2. Organisation d'une campagne d'affichage "*Améliorer le tri des déchets*", en partenariat avec le monde associatif
- 1.1.3. Sensibilisation des usagers du Centre au tri sélectif, par l'intervention des assistants sociaux chargés de l'accompagnement des personnes et par des ateliers thématiques dans le cadre de la coordination sociale spécifique
- 1.1.4. Sensibilisation des résidents aux initiatives locales d'accueil et aux logements de transit au tri sélectif et à la réduction des déchets

## 1.2. Gestion de l'énergie

- 1.1.5. Organisation d'une campagne d'affichage "*Utilisation rationnelle de l'énergie et mesures d'économie*", en partenariat avec le monde associatif
- 1.2.1. Analyse de la possibilité d'installer une toiture végétalisée sur les toits plats de la Résidence Reine Fabiola
- 1.2.2. Amélioration de la qualité énergétique des logements de transit par la réalisation d'un audit énergétique et la mise en œuvre des travaux requis

## 1.3. Gestion des ressources naturelles

### 1.3.1. Compostage

Possibilité de composter les déchets verts produits dans la cuisine à la Résidence Reine Fabiola sera analysée en partenariat avec le Conseil des Résidents

Les résidents seront invités à intégrer leurs déchets personnels pouvant être compostés dans cette gestion différenciée

La mise en œuvre opérationnelle de ce projet sera analysée en partenariat avec des associations actives en ce domaine

### 1.3.2. Electricité

Réduction de la consommation d'électricité par la réduction du nombre d'appareils électriques ménagers individuels énergivores (cafetières, grille-pain, ...).

Ce projet est actuellement initié: l'inventaire des appareils utilisés est en cours de rédaction et sera suivi de l'identification et l'achat des appareils collectifs nécessaires.

Utilisation de multiprises avec interrupteurs pour réduire les consommations de veille

### 1.3.3. Eau

#### 1.3.3.1. Encouragement à la consommation de l'eau du robinet

#### 1.3.3.2. Récolte de l'eau de pluie pour l'arrosage des jardins et des plantes d'intérieur de la Résidence

## 1.4. Transports





#### 1.4.1. Vélo

Création des ateliers de réparation et d'entretien des vélos des usagers du CPAS en partenariat les asbl bruxelloises actives dans ce domaine

Agrandissement du parking de vélo afin d'encourager les automobilistes laisser leur voitures au domicile

#### 1.5. Biodiversité

Le CPAS souhaiterait veiller à la préservation de la biodiversité et à la protection des espèces pollinisatrices par l'installation de ruches et l'implantation de zones gardées "vierges" dans ses parcs et jardins.

La possibilité de gérer ces parterres par un fauchage tardif en des endroits ciblés, permet d'atteindre des objectifs environnementaux et économiques importants :

- créer des niches écologiques qui favorisent le développement de la biodiversité
- créer des couloirs écologiques entre les parcs et les zones vertes de la commune
- optimiser les opérations d'entretien dans une logique patrimoniale
- adapter les opérations de fauchage (fréquence et périodes des coupes) en fonction des espèces
- maintenir, à certains endroits, un couvert végétal limitant l'érosion des sols

## 2. SOCIAL

### 2.1. Solidarité

2.1.1. Rencontres intergénérationnelles à la RRF

2.1.2. Ateliers portant sur les technologies numériques et de télécommunications à la RRF

2.1.3. Ecole des devoirs: pour les enfants voisins de la RRF, par les personnes âgées de la Résidence Reine Fabiola

2.1.4. Développement du potager à la Résidence Reine Fabiola pour les résidents : élargissement de l'éventail de variétés de plantes (plantes aromatiques, fleurs, ...) et organisation d'ateliers thématiques (compositions florales, taille des plantes, ...)

2.1.5. Insertion de clauses sociales dans les cahiers de charge

### 2.2. Santé

2.2.1. Création d'atelier de fabrication de produits de cosmétique naturelle: fabrication de savons artisanaux et naturels avec les résidents et/ou les usagers du CPAS

2.2.2. Analyse de l'opportunité de l'installation d'une stratégie de luminothérapie/d'aromathérapie dans les lieux de détente et d'activités de la Résidence Reine Fabiola

2.2.3. Mise en place de campagnes d'encouragement à la participation aux analyses et soins préventifs (mammographies, soins dentaires, ...)

### 2.3. Alimentation

2.3.1. Récolte du miel et des légumes du potager à distribuer/vendre

2.3.2. Développement des exigences de développement durable (origine biologique, bien être animalier, respects des droits de l'homme, ...) dans les cahiers spéciaux des charges

### 2.4. Education



2.4.1. Atelier pour les usagers ("S'alimenter sainement et pas cher", "Economiser énergie"), pouvant s'inscrire dans une démarche des Services de médiation de dettes et de la Cellule Energie.

2.4.2. Atelier pour les enfants des usagers : "Initiation au développement durable: "Comment s'alimenter sainement?", "Comment peut-on préserver l'environnement et pourquoi?"

## 2.5. Culture et Sport

### 2.5.1. Diversité culturelle

2.5.1.1. Initiation d'une table ronde sur le « vivre ensemble » avec la collaboration du Service Prévention communal, le Service Sport et Culture, devant permettre de dégager des axes prioritaires d'action dans le domaine de l'interculturalité.

2.5.1.2. Conventionnement de clubs sportifs et d'associations agissant dans le domaine de la culture, afin de faciliter l'inscription de personnes d'horizons précarisés.

## 2.6. Habitat et logement

Le CPAS organise actuellement des tables logement permettant aux usagers de chercher un logement adapté et de disposer de moyens de recherche adéquats (ordinateurs, presse écrite, connexion internet, téléphonie, ...).

Dans ce cadre, la mise en place d'ateliers hebdomadaires permettrait de sensibiliser les usagers aux critères déterminants sur la qualité énergétiques d'un bien à louer. Des dépliants détaillant certains critères de base pourraient être rédigés et distribués auprès des personnes concernées.

## 3. ECONOMIQUE

### 3.1. Croissance

3.1.1. Participation à un marché artisanal/bio à la RRF ouvert au public/aux familles des résidents, éventuellement dans le cadre d'initiatives de comités de quartiers ou d'événements communaux.

### 3.2. Commerce éthique et équitable

3.2.1. Généralisation de l'application des clauses environnementales, éthique et équitable dans les marchés publics

### 3.3. Consommation responsable

3.3.1. Elaboration d'un guide sur les recettes "*Fabriquer ses produits ménagers écologiques et économiques soi-même*"

### 3.3.2. Papier et encre

L'administration du centre entend réduire au maximum sa consommation de papier par la généralisation de la digitalisation des documents devant être partagés et l'encouragement de l'impression systématique en resto-verso.

Le projet porte actuellement sur la numérisation des factures entrantes et des dossiers du personnel.

La communication électronique sera encore plus favorisée, aussi bien dans les contacts interinstitutionnels que dans les contacts avec les particuliers.

Une étude sera effectuée sur le type de polices à utiliser pour réduire la consommation d'encre.



## 4. Présentation de la démarche proposée

### 4.1 Le calendrier de travail

Mois	Stade du projet	Détails du stade
Avril 2016	Préparation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration du dossier de candidature Agenda 21</li> <li>• Validation politique des engagements d'Aalborg par le Conseil de l'Action Sociale</li> <li>• Validation de l'appel à la candidature à l'Agenda 21 par le Conseil de l'Action Sociale</li> <li>• Proposition de rejoindre l'éco-team à l'ensemble du personnel</li> </ul>
Mai 2016		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remise du dossier de candidature à l'IBGE</li> </ul>
Juillet 2016		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultat de la candidature</li> </ul>
Septembre 2016 Octobre 2016		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi des subsides</li> <li>• Engagement d'un éco-conseiller A21 à mi-temps</li> <li>• Organisation d'un marché public: expertise externe en matière de participation et d'éco-management</li> <li>• Mise en place de l'éco-team</li> <li>• Thèmes validés par l'éco-team</li> <li>• Thèmes validés par le CAS</li> <li>• Mise en place d'un CCUS (approbation d'un règlement d'ordre intérieur et détermination du mode de consultation des usagers sociaux)</li> </ul>
Novembre 2016	Etats des lieux & Diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation du service externe en matière de participation et d'éco-management</li> <li>• Boîtes à idées à l'Administration Centrale et à la Résidence Reine Fabiola pour les employés</li> <li>• Campagne d'information au Conseil des résidents, aux bénéficiaires du Centre et aux agents du CPAS</li> <li>• Elaboration des questionnaires pour les résidents, les bénéficiaires du Centre et les agents du CPAS</li> <li>• Distribution des questionnaires et installation des boîtes à idées</li> <li>• Mise en place du CCUS (suite) + première réunion</li> </ul>
Décembre 2016		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récolte des suggestions des différents acteurs</li> <li>• Présentation des résultats et analyse des suggestions des différents acteurs à l'éco-team, à la Cellule transversale de pilotage et au Conseil de l'Action Sociale</li> </ul>
Janvier 2017		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix des actions et élaboration d'un plan d'action par l'éco-team</li> <li>• Développement d'objectifs quantifiables par action et d'un système d'évaluation (tableau de bord et critères d'évaluation)</li> <li>• Validation du plan d'action et des actions par la Cellule transversale de pilotage</li> <li>• Validation du plan d'action et des actions par le Conseil de l'Action Sociale</li> </ul>
Février 2017 à janvier 2018	Plan d'Action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place des actions</li> <li>• Suivi des actions</li> <li>• Evaluation des actions</li> <li>• Correction éventuelle des actions</li> <li>• Reporting</li> </ul>



## 4.2 Transversalité de la démarche

### Engagement politique

La commune d'Auderghem donne l'impulsion à différents projets de développement durable, devenu une compétence à part entière. Afin d'uniformiser la mise en place d'une politique de développement durable sur l'ensemble du territoire communal, le CPAS d'Auderghem souhaite renforcer les interactions et se joindre au projet Agenda 21.

L'engagement d'un eco-conseiller de niveau B à mi-temps est prévu à la Cellule communication interne, dans le but de mettre en place le projet Agenda 21 à l'administration centrale et à la Résidence.

Le CPAS estime, en tant qu'autorité publique, qu'il doit montrer l'exemple auprès des citoyens et des bénéficiaires; un certain nombre de démarches existent déjà afin de renforcer les pratiques d'éco-management, en appliquant par exemple les éco-gestes au quotidien (tri sélectif, utilisation rationnelle de l'énergie), et ce afin de générer des économies substantielles. De plus, les éco-gestes permettent de générer des économies.

Partant du principe que les autorités publiques doivent remplir une fonction d'exemple, le CPAS aura également entamé les démarches visant à renforcer les pratiques d'éco-management au sein même de son administration :

- mise en place d'une éco-team ;
- séances d'information et de sensibilisation ;
- application quotidienne d'éco-gestes.

En plus du rôle d'éco-exemplarité, ces actions permettront de réduire notre empreinte écologique mais aussi de générer des économies publiques.

L'Agenda 21 permettra également de disposer d'un outil d'aide à la décision pour intégrer le développement durable dans l'ensemble des projets du CPAS ainsi que d'un système de reporting et de tableaux de bord pour évaluer l'action du Centre.

Les prochains plans triennaux reprendront, par ailleurs, clairement des objectifs en termes de développement durable.

### Transversalité administrative

Selon l'avis des différents acteurs et des besoins du Centre, des avis seront émis par la Cellule transversale de pilotage Agenda 21.

Dès le démarrage du projet, des séances d'information et de débat destinées au personnel de l'administration seront organisées, afin de promouvoir l'Agenda 21 en interne, d'évaluer la motivation du personnel de s'engager dans une telle démarche et de récolter leurs avis.

Une boîte à idée sera mise à disposition des agents du Centre dans chacune de ses trois structures (Administration Centrale, Résidence Reine Fabiola et Service d'Aide à Domicile), pour qu'ils puissent faire connaître les projets qui leur tiennent à cœur.

Un plan d'action sera élaboré sur base des thèmes retenus par la Cellule transversale de pilotage.

Le comité de direction veillera, sous l'autorité du Secrétaire du Centre, à la mise en œuvre des projets établis par la Cellule transversale de pilotage Agenda 21 et approuvés par le Conseil de l'Action Sociale.

Tout au long du processus d'élaboration de l'Agenda 21, la transversalité au sein de l'administration sera donc assurée par :

- le Comité transversal de pilotage Agenda 21, constitué de la Présidente et du Secrétaire du CPAS, des membres du Bureau Permanent et des responsables des services du Centre (réunion toutes les deux semaines) ;
- le comité de direction, constitué du Secrétaire du CPAS et des responsables des départements et services du Centre, dont la Direction de la Résidence Reine Fabiola (réunion toutes les deux semaines) ;



- l'éco-conseiller qui sera affecté à la Cellule communication interne ;

Des ateliers thématiques en sous-comités sur des enjeux spécifiques seront également organisés. Les synthèses de ces réunions seront communiquées à l'ensemble du personnel de l'administration.

Le CPAS d'Auderghem souhaite pouvoir bénéficier de l'appui d'un comité d'accompagnement, constitué de représentants de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement et de l'AVCB, assurant un soutien méthodologique tout au long du processus d'élaboration de l'Agenda 21.

Le Centre consultera certains CPAS ayant déjà mis en œuvre un Agenda Iris 21, afin de se baser sur leur expérience.

La documentation, modèles de documents, l'organisation Agenda 21, les contacts, les documents du projet, le financement et les aspects budgétaires, la correspondance et les plannings sont sauvegardés dans des dossiers informatisés et accessible au groupe de travail Agenda 21 et aux membres de l'administration, pour faciliter l'organisation du projet.

### 4.3 Dynamique de participation

#### 3.2.3. Participation citoyenne

Le CPAS envisage de faire participer différents acteurs dans le projet Agenda 21 :

- les agents du CPAS,
- les résidents de la Résidence Reine Fabiola,
- les usagers,
- la commune d'Auderghem,
- le monde associatif.

Ces acteurs jouent un rôle primordial dans l'élaboration du projet. La mise en place des actions sera suggérée par ceux-ci, de l'éco-team et du Comité transversal de pilotage. L'agenda 21 donne la parole à ces différents acteurs et propose de repenser la participation active.

Les acteurs locaux seront informés de l'évolution du processus d'élaboration de l'Agenda 21. Ils seront mobilisés et consultés lors des étapes clés de ce processus, à savoir lors de l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic, ainsi que du plan d'action.

Afin de promouvoir l'Agenda 21, deux événements grand public seront également organisés. Le premier, lors du démarrage de l'élaboration de l'Agenda 21. Le second, lorsque le plan d'action aura été validé.

En concertation et en collaboration avec la Cellule transversale de pilotage Agenda 21, la Cellule de communication interne sera chargée, avec le soutien d'une expertise externe, d'élaborer et de mettre en place une méthodologie participative. La Cellule établira un compte-rendu des résultats de la participation.

#### Participation citoyenne

Un Conseil Consultatif des Usagers Sociaux sera initié au sein de la Coordination Sociale Générale dont le CPAS est chargé. A cette fin un règlement organique portant sur la composition et le mode de fonctionnement du CCUS devra être instauré et d'éventuelles élections des représentants des usagers devront être organisées.

Le Conseil des Résidents de la Résidence Reine Fabiola sera sollicité afin de connaître les propositions de personnes âgées et de connaître leur avis sur les projets envisagés.

#### Participation du monde associatif local

Le monde associatif pourra être consulté dans le cadre des coordinations sociales spécifiques (en matière de lutte contre la pauvreté infantile, en matière de santé, en matière d'emploi, en matière d'exclusion (socio)culturelle, ...)



#### 4.4 Pérennisation de la démarche

La pérennisation de la démarche d'élaboration d'un Agenda 21, dépend essentiellement de la motivation, de l'engagement et de la participation institutionnelle et citoyenne.

Ces éléments étant déjà bien développés au stade actuel, ils ne pourront que se renforcer durant le processus d'élaboration et de mise en œuvre de l'Agenda 21, dont notamment par :

- la communication interne Agenda 21 au sein du CPAS
- la communication Agenda 21 avec les partenaires externes du CPAS (public, privé, associatif, ...)
- la mise en place d'une cellule transversale de pilotage et de groupes de travail thématiques
- l'intégration des divers aspects du développement durables dans les plans triennaux
- le renforcement du rôle du Conseil des résidents de la Résidence Reine Fabiola
- l'ajout d'une structure pérenne de participation, le Conseil Consultatif des Usagers Sociaux
- l'identification d'objectifs réalistes et l'évaluation de ceux-ci
- la mise en place de tableaux de bords et de critères d'évaluation des actions du CPAS
- la mise en place de mesures correctives éventuelles lors de l'évaluation du taux de réalisation du plan d'action

Au terme du processus d'élaboration de l'Agenda 21, un cadre aura été établi pour la mise en œuvre d'actions concrètes, à court, moyen et long terme.

L'Agenda 21 permettra également de disposer d'un outil d'aide à la décision pour intégrer le développement durable dans l'ensemble des projets du CPAS ainsi que d'un système d'évaluation des actions entreprises (tableaux de bords avec indicateurs).

Enfin, il est important de souligner que le processus en lui-même nécessitera une dynamique et une perpétuelle évolution : les objectifs pourront être adaptés, modifiés et améliorés suite à la réalisation du diagnostic, aux résultats de la participation des acteurs locaux, à l'analyse approfondie du projet, aux conseils et aux propositions émanant du comité d'accompagnement, etc.

#### 4.5 Identification des points clés et des défis

Les points clés :

- l'engagement politique est fort ;
- la volonté de participation est exprimé avec vigueur par les agents de l'administration ;
- la participation des habitants de la Résidence Reine Fabiola est importante ;
- des synergies avec le monde associatif local et régional existent d'ores et déjà
- de nombreuses actions sont déjà mises en œuvre dans les différents domaines du développement durable.

Les défis à relever :

- le manque de moyens tant humains que financiers ;
- le plan triennal 2016-2016 ne comporte pas d'objectifs liés directement au développement durable ;
- la mise en place de structures transversales opérationnelles indispensables à la concrétisation de l'Agenda 21 ;
- la participation des usagers du Centre est faible ;
- la mise en place d'une stratégie de communication efficace ;
- le passage de la période de subventionnement régionale pour l'élaboration de l'Agenda 21 à la période de mise en œuvre de l'Agenda 21 (recherche d'autres moyens budgétaires, notamment de subsides ou de partenariats).





## 4.6 Budget

A ce stade du projet, il nous est difficile de présenter un budget prévisionnel détaillé.

L'agent chargé de la Cellule communication jouera également le rôle de coordinatrice Agenda 21 ad intérim. Toutefois, comme la mise en place d'un Agenda 21 représentera une charge de travail complémentaire importante (marchés publics, campagne de communication, organisation de réunions et d'évènements, collaborations et consultations interne et externe, récolte et analyse de données, rédaction documents, etc.), les subsides octroyés pour l'élaboration et la mise en place d'un Agenda Iris 21 seront principalement alloués à l'engagement, à mi-temps, d'un éco-conseiller Agenda 21.

Une autre partie des subsides sera allouée à un bureau d'expertise externe en matière de participation et d'éco-management.

Le processus de recrutement d'un éco-conseiller Agenda 21 et de marchés publics pour la désignation d'un bureau d'expertise externe seront lancés dès le démarrage du processus d'élaboration de l'Agenda 21.

Le budget prévisionnel sera adapté en fonction du profil de l'éco-conseiller Agenda 21 et des services et prestations qui seront fournis par le bureau d'expertise externe sélectionnés.

Notons également, qu'il est tout à fait possible que des bureaux d'études différents soient désignés pour la méthodologie participative et pour la formation de l'éco-team.

Enfin, la contribution du CPAS servira principalement à financer les campagnes de communication.

Budget prévisionnel Agenda 21 pour l'année 2016-2017 (365 jours) :

Dépenses	montant	art. budg.
Engagement d'un eco-conseiller Agenda 21 (niveau B)	20.000 €	1020/1110015
Expertise externe en matière de participation et d'éco-management	10.000 €	1020/1220006
Frais de fonctionnement et équipement de bureau, informatique, ...	2.000 €	1020/1230014
Communication (dépliants, affiches, annonces, ...)	2.500 €	1020/1230004
Frais de téléphonie	500 €	1020/1230002
Assurances	500 €	1020/1240004
Frais de formations	2.500 €	1020/1230009
Frais de déplacement (participation à des événements nationaux et internationaux)	2.000 €	1020/1230001
Rétribution de tiers et de sous-traitants liés aux actions (audit énergétiques, analyses de faisabilité, ...)	10.000 €	1020/1220006
Réalisation des premières actions	5.000 €	1020/1230002
<b>Total</b>	<b>55.000 €</b>	

Recettes	montant	art. budg.
Subside de la Région	50.000 €	1020/4650013
Contribution du CPAS	5.000 €	
<b>Total</b>	<b>55.000 €</b>	

Budget prévisionnel Agenda 21 pour l'année 2017-2018 (365 jours) :

Dépenses	montant	art. budg.
Engagement d'un eco-conseiller Agenda 21 (niveau B)	20.000 €	1020/1110015
Expertise externe en matière de participation et d'éco-management	10.000 €	1020/1220006
Frais de fonctionnement et équipement de bureau, informatique, ...	2.000 €	1020/1230014
Communication (dépliants, affiches, annonces, ...)	2.500 €	1020/1230004
Frais de téléphonie	500 €	1020/1230002
Assurances	500 €	1020/1240004
Frais de formations	2.500 €	1020/1230009
Frais de déplacement (participation à des événements nationaux et internationaux)	2.000 €	1020/1230001



Rétribution de tiers et de sous-traitants liés aux actions (audit énergétiques, analyses de faisabilité, ...)	<b>10.000 €</b>	1020/1220006
Réalisation des premières actions	<b>5.000 €</b>	1020/1230002
<b>Total</b>	<b>55.000 €</b>	

<b>Recettes</b>		
Subside de la Région	<b>50.000 €</b>	1020/4650013
Contribution du CPAS	<b>5.000 €</b>	
<b>Total</b>	<b>55.000 €</b>	

Il n'existe pas un article budgétaire spécifique pour financer les projets « développement durable ». Les actions programmées seront financées sur le budget propre de chaque département (Administration Centrale, Département Affaires Sociales, Résidence Reine Fabiola, Logements de transit, ...) et ne doivent pas engendrer, en principe, un grand effort budgétaire de la part des finances du CPAS.

Il s'agit, à la base, de mener une politique budgétaire semblable à la politique actuelle avec une attention particulière pour les aspects durables de chaque projet. Ceci engendrera, dans certains cas, un surcoût éventuel limité qui est, à notre avis, supportable et rentable à long terme. Par ailleurs des investissements s'inscrivant dans cette démarche peuvent s'avérer générateurs d'économies à terme.

Les actions grands-publics et certaines expertises mobiliseront des moyens sur les articles budgétaires courants. Certains d'entre eux devront être adaptés pour 2017. La discussion aura lieu lors de l'élaboration du budget de 2017.

Notons que le Conseil de l'Action Sociale a d'ores et déjà donné son accord de principe, en séance du 26 avril 2016, pour prévoir au budget du CPAS, une dépense minimale égale à 10% du montant du subside régional.



## 5. Engagements

### 5.1. Description des engagements

Par le dépôt de la candidature le CPAS, en cas de sélection de son projet, s'engage à :

- prévoir au budget du CPAS un apport financier au projet égal à 10% du subside régional qui sera octroyé (hors frais de personnel communal en place).
- affecter un budget égal au minimum à 10% du subside régional au financement d'un soutien ou d'une expertise extérieur en matière de participation
- mettre en place au plus tôt la cellule de pilotage transversale décrite dans le dossier et lui donner les moyens de fonctionner.
- s'engager, si ce n'est déjà fait - à signer officiellement en 2016 les engagements d'Aalborg.

### 5.2. Décisions du Conseil de l'action sociale

Pour garantir la transversalité et un large soutien à la démarche, les engagements décrits au point 5.1 doivent eux être approuvé au niveau du Conseil de l'Action sociale.

Le projet présenté doit lui être approuvé au niveau du Collège communal / du bureau permanent.

*Prévoyez également rapidement un passage au Bureau permanent pour la décision de principe sur l'introduction du dossier de candidature et la répartition des responsabilités au sein de la future cellule transversale de pilotage.*

Fait à Auderghem, le

Le Secrétaire,

La Présidente,

Anick MAHIEU.

Véronique ARTUS.